



Renouvellement ou nouveau titre de séjour

Par Vickyledar

Bonjour, Je suis arrivée en France avec un visa étudiant il y a quelques années donc le visa a expiré. Je me suis récemment mariée avec un français, et je souhaite faire une demande de titre de séjour Vie privée et familiale. Je me demande donc si je dois faire une nouvelle demande de titre de séjour ou si je dois faire un renouvellement de visa avec changement de situation ? Merci de vos réponses

Par Mck

Bonjour,

Si ton Titre de Séjour est toujours valide (tu ne le précises pas dans ton message), alors c'est un changement de statut.
Si ton T.S. Étudiant a expiré, alors c'est une nouvelle demande.
Dans les 2 cas, déposer une demande Vie Privée et familiale en fournissant 6 mois de preuve de Vie Commune depuis le mariage. Il faut 1 preuve par mois.
Documents indispensables : CAF, EDF, ASSURANCE MAISON, RELEVÉS DE COMPTE, éventuellement promesse d'embauche, attestations de bénévolat, BOX internet, quittances de loyer...
Fournir aussi un acte mariage moins de 3 mois sauf pour les algériens.